



FICHE PATRIMONIALE

Numéro de dossier de classement :
24/Wanze/11 bis

Numéro de fiche : FPCLT-DZE-0099

VOLET A : ÉVALUATION PATRIMONIALE

1. Identification du bien

DÉNOMINATION actuelle : Carrière du Fond du Rouâ à Vinalmont

Photographie représentative : situation actuelle

- localisation des anciennes carrières de calcaire dit de Vinalmont
- localisation de la parcelle 54 D



LOCALISATION

Province : LIEGE	Commune : Wanze
Localité : Vinalmont	Environnement : <input type="checkbox"/> urbain <input checked="" type="checkbox"/> rural

Adresse : rue Roua

Liste des parcelles cadastrales au moment du classement

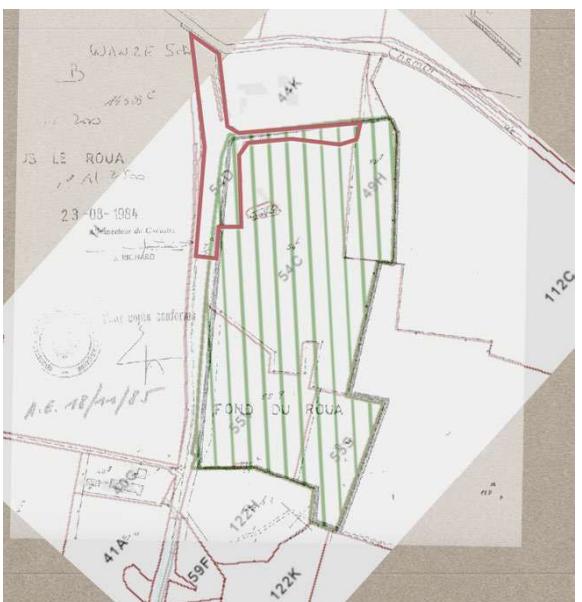
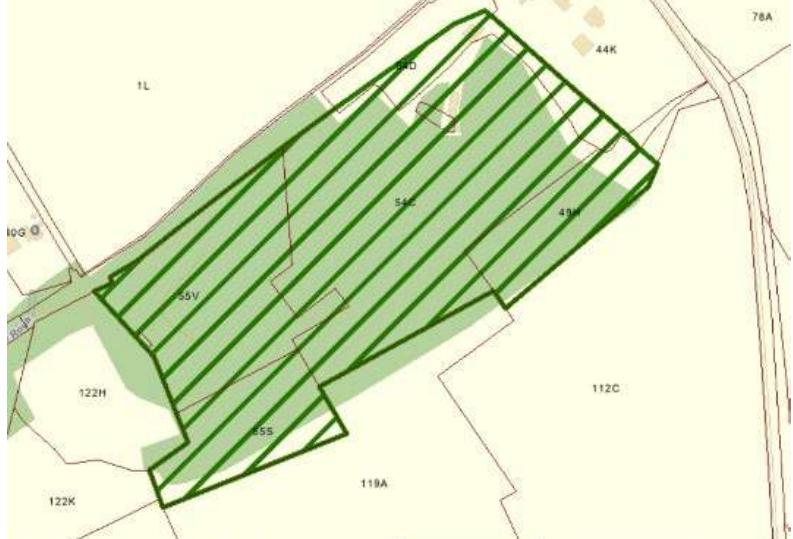
Commune : Wanze Division : 5 Section : B Parcelles n : 53 E, 55 S, 55 O, 55 Q, 49 G, 54 B

Date du document : 23/08/1984 , annexé à l'arrêté de classement du 18/11/1985



Liste des parcelles cadastrales actuelles (extrait géoportail SPW 26/08/2025)

Commune : Wanze Division : 5 Section : B Parcelles n : 49 H, 53 E, 54 C, 54D, 55 V, 55 S, 55 T,



Remarque : modification parcellaire et création de la parcelle 54 D **après** classement

SITUATION ADMINISTRATIVE

Date(s) visite(s) : 20/03/2025

Accès lors de la visite :

- partiel total
 extérieur intérieur

Fonction actuelle : les carrières ne sont plus exploitées depuis le début des années 1980

La parcelle 54 D, non concernée par l'extraction de calcaire proprement dit et autrefois boisée, a été créée après le classement, déboisée et utilisée par l'entreprise précédente comme zone de stockage entre 2006 et 2009. Actuellement zone de stockage.

Remarque : la présente demande vise la requalification de l'arrêté de classement tenant compte de la modification du parcellaire afin d'exclure la parcelle 54 D du périmètre classé.

STATUTS JURIDIQUE, PATRIMONIAL ET URBANISTIQUE

Inscrit à l'Inventaire régional : oui non

Inventaire thématique : sans objet

Pastillé : oui non

Code de la fiche :

Commentaires :

Bien classé : oui non

Intitulé du classement : Les carrières du Fond du Rouâ à Vinalmont

Date du classement : 18/11/1985

Type de protection : monument site site archéologique ensemble architectural

Écurosson : en place à remplacer absent

Situation urbanistique : zone d'affectation : dépendance d'extraction au plan de secteur de Huy-Waremme

CARTOGRAPHIE : ÉVOLUTION DU SITE DANS LE TEMPS

Carte de Ferraris 1777 – exploitation de carrières et four à chaux



1971 exploitation de la carrière



1994 : la carrière n'est plus exploitée et entreprise installée sur la parcelle contigüe, hors site classé



2006 : situation inchangée, densification de la végétation au niveau du site classé et des anciennes carrières



2009 : extension de l'activité industrielle dans le site classé



2. Analyse du bien

HISTORIQUE

Site d'extraction de calcaire de Meuse dit de Vinalmont depuis le 18^e siècle au moins et jusqu'au dernier tiers du 20^e siècle. Une des seules carrières à avoir été exploitée de manière artisanale et réservée à la construction.

DESCRIPTION DU BIEN

Le site des carrières du Fond du Rouâ a été classé pour ses intérêts géologique, écologique et scientifique. Aujourd'hui entourée de vastes zones boisées, les carrières ne sont visibles qu'au cœur même du site et non perceptibles depuis l'extérieur du périmètre classé. L'intérêt géologique réside dans l'exceptionnelle qualité du calcaire qui y était extrait, exclusivement réservé à la construction et la restauration de monuments patrimoniaux. L'arrêté de classement permet la possibilité d'exploiter à

nouveau ces carrières de manière artisanale, ainsi qu'une exploitation occasionnelle avec des moyens techniques contemporaines. Les intérêts écologique et scientifique mentionnés dans l'arrêté de classement ne sont pas documenté dans la proposition de classement mais sont toutefois confirmés par la reconnaissance de la carrière comme Site de Grand Intérêt Biologique pour la présence de plusieurs espèces protégées (SGIB-n°3067).

La création de la parcelle 54D, survenue après le classement pour des raisons non connues, a empiété sur la limite nord du site classé.

Rétroactes : l'entreprise BETONAC exploitant la parcelle 44 k jouxtant le site classé a installé une partie de ses installations sur la parcelle 54 D, partiellement comprise dans le périmètre du site classé, entre 2006 et 2009. Une demande de permis en régularisation introduite en 2010 a été refusée. L'entreprise Betonac s'est retirée et l'exploitant actuel, BV Asphalt-Stadsbader contractors, désormais Vinasphalt (modification du nom en décembre 2025), souhaite régulariser la situation héritée de l'exploitant précédent dans le cadre du renouvellement du permis d'exploitation (échéance 2026). Une procédure d'autorisation patrimoniale est en cours depuis février 2025 pour la régularisation de la zone de stockage dans le site classé et la mise en place de mesures compensatoires.

La parcelle concernée correspond à l'emprise de l'extension de l'activité industrielle constatée entre 2006 et 2009 entraînant une altération irréversible de cette partie du site classé. La présente proposition vise l'exclusion de cette parcelle 54 D du périmètre protégé, considérant qu'elle ne rencontre aucun des critères ayant motivé le classement des carrières et n'est incluse dans le périmètre protégé qu'en raison du découpage cadastral au moment du classement.

Les raisons qui ont justifié le classement des carrières du fond du Rouâ en 1985, ainsi que la volonté de préserver un site conservatoire de matériaux et une réserve de gisement pour une utilisation ornementale seront totalement conservées malgré l'exclusion de la parcelle 54 D.

ANALYSE DES VALEURS PATRIMONIALES DE LA PARCELLE 54 D À EXCLURE DU PÉRIMÈTRE CLASSÉ :

INTÉRÊT HISTORIQUE : néant

INTÉRÊT MÉMORIEL : néant

INTÉRÊT ARCHITECTURAL : néant

INTÉRÊT ARTISTIQUE ET ESTHÉTIQUE : néant

INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE : néant

INTÉRÊT TECHNIQUE : néant

INTÉRÊT SCIENTIFIQUE : néant

INTÉRÊT SOCIAL : néant

INTÉRÊT ESTHÉTIQUE : néant

INTÉRÊT PAYSAGER : néant

INTÉRÊT URBANISTIQUE : néant

GRILLE SYNTHÉTIQUE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE DE LA PARCELLE 54 D À EXCLURE DU PÉRIMÈTRE CLASSÉ

INTÉRÊT :	CRITÈRES :				
<input type="checkbox"/> Historique	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté	

<input type="checkbox"/> Mémoriel	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Architectural	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Artistique	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Archéologique	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Technique	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Scientifique	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Social	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Esthétique	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Paysager	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Urbanistique	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté

3. Conclusion et recommandations générales

Fiche rédigée dans le cadre d'une autorisation patrimoniale :

Une procédure d'autorisation patrimoniale est en cours depuis février 2025 pour la régularisation et la mise en place de mesures compensatoires suite à l'extension de l'activité industrielle réalisée entre 2006 et 2009 ayant entraîné la suppression de la végétation de cette frange nord du site ;

Considérant que la régularisation de ces installations a été refusée en 2010 et sont considérées irréversible ;

Considérant que la partie de la parcelle 54 D comprise dans le site classé n'est incluse dans le périmètre protégé qu'en raison du découpage cadastral au moment du classement mais ne rencontre pas les critères ayant motivé le classement ;

Considérant que les raisons qui ont justifiés le classement des anciennes carrières du Fond du Rouâ - intérêts géologique, écologique et scientifique, ainsi que la volonté de préserver un site conservatoire de matériaux et réserve de gisement pour une utilisation ornementale seront totalement préservées malgré l'exclusion de la parcelle 54 D.

L'Agence Wallonne du Patrimoine est favorable à l'ouverture d'enquête pour la requalification de l'arrêté de classement afin d'exclure la parcelle 54 D du périmètre protégé.

4. Annexes

BIBLIOGRAPHIE

Éric GROESSENS, *Le Calcaire de Vinalmont*, dans Éric GROESSENS, Luc HANCE et Eddy POTY, « Le Moliniacien supérieur de Vinalmont », Bulletin de la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie, 91/3, 1982, p. 127-134

FRANCIS TOURNEUR, *Considérations libres d'un géologue sur la restauration des marbres et les marbres dans la restauration*, Bulletin de l'Institut royal du Patrimoine artistique, n°39, 2024, journals.openedition.org/kikirpa/3367

PLANS ET REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

PARCELLE 54 D ET LIMITES DU SITE CLASSE



Pour plus de facilité de lecture, le plan ci-dessus a subi une rotation afin de correspondre à la vue aérienne

PLAN EXTRAIT DU DOSSIER DE DEMANDE DE RÉGULARISATION-SITUATION EXISTANTE 06/2025



PARCELLE 54 D



ANCIENNES CARRIÈRES



La carrière - situation en mars 2025



VOLET B : INDICATIONS TECHNIQUES

1. Description des pathologies constatées par la reconnaissance visuelle

ÉTAT PHYSIQUE GÉNÉRAL ET ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN

Sans objet

PATHOLOGIE CONSTATÉE

Sans objet

2. Priorités d'intervention

Sans objet

3. Conclusions et recommandations générales

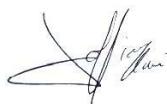
Sans objet

VALIDATION

VALIDATION DU DIRECTEUR DE ZONE

Validé le : 7 janvier 2026

Claire Goffioul
Directrice f.f.



VALIDATION DE L'INSPECTEUR GENERAL DE L'AWAP

Validé le : 09 janvier 2026

